



ODEADOM

Office de développement
de l'économie agricole
d'outre-mer

Guadeloupe

Guyane

Martinique

Mayotte

La Réunion

Saint-Barthélemy

Saint-Martin

Saint-Pierre-et-Miquelon



Rapport d'activité 2017

Sommaire

L'Office p.2

Les principales réalisations de l'année. p.2

Les chiffres clefs p.4

Organigramme p.5

Les filières – Les grandes cultures traditionnelles p.6

La filière banane. p.6

La filière canne-sucre-rhum p.10

Les filières – Les filières de diversification p.14

Les faits marquants p.14

Les réseaux de référence, les comités sectoriels, écophyto...

Les modalités d'intervention de l'Office p.16

Le contrôle des bénéficiaires du POSEI France p.21



Paysage agricole réunionnais (La Réunion)

© ODEADOM

Mot du Directeur



© CHOM-STUDIO AREQUIN

En 2017, les enjeux de la politique agricole dans les DOM diffèrent selon les filières. Pour les grandes cultures, l'objectif principal est de continuer à apporter un soutien financier suffisant tout en les accompagnant vers l'adoption de pratiques culturales plus vertueuses et la transition vers des signes de qualité. Les initiatives existantes allant dans ce sens doivent ainsi être encouragées et soutenues. Concernant les cultures de diversification végétales et animales, l'enjeu est de soutenir plus efficacement ces productions, de façon à améliorer l'autosuffisance de ces territoires. Pour cela il est primordial, d'une part, de continuer à avancer dans la structuration des filières en augmentant le soutien financier aux structures collectives organisées et, d'autre part, de s'interroger sur la façon dont on peut toucher plus largement les producteurs.

Il est par ailleurs important d'accompagner l'ensemble de ces filières vers des solutions leur permettant de faire face aux problèmes de pollution, notamment au chlordécone dans les Antilles. Aujourd'hui, des solutions agronomiques existent qui peuvent faire l'objet d'un soutien technique auprès des agriculteurs.

Sur le plan organisationnel, l'ODEADOM possède déjà de nombreux atouts pour mettre en place de façon efficace ces

différents programmes d'aide. Toutes les aides ont été versées en 2017, comme les années précédentes, conformément au calendrier communautaire. La nouvelle organisation territoriale avec les préfets représentants de l'ODEADOM dans chaque département, s'appuyant en pratique sur les DAAF, s'est mise en place en 2017, consolidant ainsi la présence de l'Office dans les territoires concernés.

En plus de son expérience dans le domaine, il se caractérise par la présence, en son sein, d'organes de concertation et d'orientation (comités sectoriels, Conseil d'administration) qui intègrent tous les acteurs concernés par la mise en place des politiques de soutien à l'agriculture (producteurs, transformateurs, collectivités locales et pouvoirs publics) et qui sont le lieu d'échanges constructifs. En 2017, les travaux de ces comités ont pu être démultipliés grâce aux audioconférences et parvenir aux plans d'action stratégiques pour chaque filière et chaque DOM. Enfin, l'ODEADOM possède désormais un observatoire opérationnel des soutiens publics à l'agriculture, qui permet d'apporter des éléments pour évaluer les politiques agricoles dans les territoires ultramarins et aider les décideurs politiques à engager une réflexion pertinente sur ces sujets. ■

Hervé Deperrois
Directeur

Mot du Président du Conseil d'administration



© CHOM-STUDIO AREQUIN

Nouvellement nommé à la présidence du Conseil d'administration, je garde la ferme conviction que l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer est essentiel pour les agricultures des outre-mer.

Avec l'ensemble des membres du Conseil, auxquels j'adresse mes remerciements pour leur soutien, je continuerai à défendre le maintien d'un Office de développement spécifique pour

les outre-mer. J'ai aussi la conviction que l'ODEADOM sera conforté dans ses missions, s'il parvient à impacter un plus grand nombre.

L'Office assure une mission que chacun sait essentielle : il est organisme payeur de mesures d'aides nationales et européennes.

Son action à ce niveau est d'une grande efficacité. Le présent rapport d'activité en témoigne. Cette mission touche les

agriculteurs qui répondent aux critères d'éligibilité des mesures d'aide existantes.

Il apparaît par conséquent, important, pour l'agriculture des outre-mer et pour consolider l'Office, de développer son rôle d'orientation en relation avec les collectivités territoriales. Pour atteindre cet objectif, l'ODEADOM devra certainement s'ouvrir plus encore sur l'ensemble des réalités des outre-mer.

C'est là un autre défi que sauront relever l'Office et son Conseil d'administration.

Bonne lecture à toutes et à tous. ■

Louis Daniel Bertome
Président du Conseil d'administration

Les principales réalisations de l'année

Mario Charrière, Directeur de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Guyane

La convention relative à la représentation territoriale entre le directeur de l'ODEADOM et le préfet de la région Guyane a été signée en 2017. Celle-ci définit les missions exercées, pour le compte de l'ODEADOM, par le service déconcentré de l'État compétent en matière d'agriculture de la Guyane. Les missions de l'office sont mises en œuvre localement par la DAAF.

Le programme d'option spécifique à l'éloignement et l'insularité (POSEI) mis en œuvre en Guyane représente un volume de financement d'environ 8,3 millions d'euros annuels soit 2,6 % environ du POSEI pour les 5 DOM.

67 % de ces aides sont dirigées vers les filières animales (MFPA) et notamment vers des filières des petits et gros ruminants.

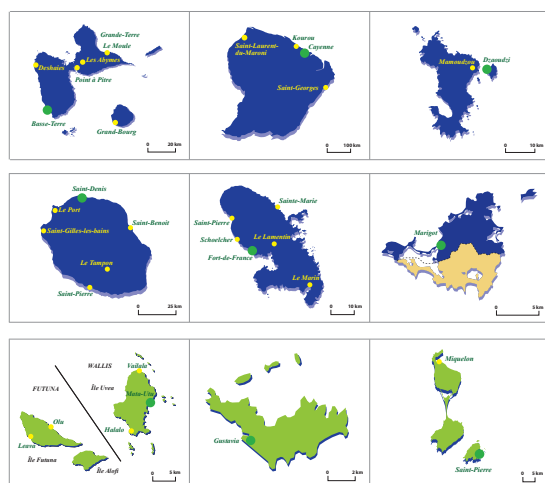
24 % du POSEI est fléché vers le régime d'approvisionnement spécifique (RSA). Le RSA constitue une aide importante car il permet, pour l'essentiel, l'importation subventionnée d'aliment du bétail des filières volailles, porcines et ruminants à des coûts limités alors que la production d'aliment local est en train de redémarrer. En effet, la présence d'un provendier au niveau local est fondamentale à plus d'un titre et les mouvements sociaux du printemps 2017 ont mis, à nouveau, en évidence, les risques qu'il peut y avoir à être dépendant d'importations très majoritaires d'aliment fini.

La DAAF gère, de plus, les crédits d'intervention de l'ODEADOM pour un montant notifié 2017 de 1 100 000 €. Près de 80 % de celui-ci a été engagé en cofinancement de dossiers du PDRG. Le reste a fait l'objet de conventions ODEADOM pour le financement d'études, de

missions, d'actions de recherche/développement et d'appui technique. Ainsi, la mairie de Maripasoula a lancé en 2016 un travail de réflexion sur la mise en œuvre d'un schéma directeur de développement agricole en concertation avec les acteurs locaux. Trois axes ont été définis avec ; la création d'un GIEE, la mise en place d'un pôle agricole avec des parcelles expérimentales et d'innovation, la création d'une maison de l'agriculture et de la biodiversité. L'actuel projet financé vise au lancement du SDDA par la réalisation de formations des agriculteurs futurs porteurs du GIEE et la mise en place des préalables et conditions nécessaires à son démarrage. Ce type de schéma, exemplaire dans sa conception, pourra être par la suite étendu à d'autres communes.

Dans le cadre d'un programme inter-DOM, les crédits ODEADOM, ont également permis l'inscription de 15 plantes guyanaises à la pharmacopée française. Des monographies analytiques sont en cours. Elles permettront d'approfondir les connaissances scientifiques sur ces plantes et démontrer leur intérêt économique en vue de leur valorisation sur des marchés porteurs (pharmaceutiques, parapharmaceutiques, compléments alimentaires).

Les crédits ODEADOM ont, par ailleurs, permis de financer quatre études dont l'une porte sur le devenir des sortants de l'enseignement agricole et la faisabilité d'un dispositif d'accompagnement des apprenants en vue d'améliorer l'installation en agriculture en Guyane. Un diagnostic des potentialités des polders de la commune de Mana est également en cours de réalisation en partenariat avec le CGAAER. Il devra permettre d'étudier le développement de certaines filières d'avenir dans cette zone agro-pédo-climatique très particulière de la Guyane.



© ODEADOM

La représentation territoriale

Le décret n° 2016-1723 du 13 décembre 2016 confie aux préfets de chaque département d'outre-mer et au représentant de l'État à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, la représentation territoriale de l'ODEADOM.

Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de chaque département¹ et le directeur des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) de Saint-Pierre-et-Miquelon concourent à l'accomplissement, au plan local, des missions confiées à l'ODEADOM.

¹ Le préfet de Guadeloupe est le représentant de l'État à Saint-Martin.

En 2017, une convention a été signée entre le directeur de l'Office et le représentant de l'État pour déterminer, d'une part, les missions de l'Office à l'exercice desquelles vont concourir les services déconcentrés de l'État compétents en matière d'agriculture dans le département ou le territoire concerné et d'autre part, les modalités d'exercice de ces missions sauf pour Saint-Pierre-et-Miquelon. Pour ce territoire, la convention sera signée en 2018.

La refonte du système d'informations

Le schéma directeur des systèmes d'informations (SDSI) de l'ODEADOM a été validé par le Conseil des systèmes d'informations (CSI) du ministère chargé de l'Agriculture en mars 2016. Ce schéma directeur prévoit la refonte du système d'information de l'établissement.

Il a été décidé de réaliser cette refonte selon la méthodologie « agile », méthode recommandée par la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État (DINSIC) du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP).

Les travaux de refonte ont débuté à l'automne 2016. Le socle commun du futur système d'informations sera mis en production en juillet 2018 permettant la mise en paiement de certaines aides (structuration de l'élevage, aide au maintien de l'activité sucrière notamment).

La refonte se poursuivra sur les années suivantes notamment par la mise en service des modules spécifiques concernant notamment les autres aides du POSEI France.

L'Observatoire de l'économie agricole dans les DOM

L'ODEADOM a poursuivi le déploiement de son observatoire qui a publié ses premiers résultats en 2017, disponibles sur le site de l'ODEADOM. Concrètement, ces résultats regroupent des tableaux de synthèse des soutiens à l'agriculture d'Outre-mer entre 2014 et 2016 et des notes d'analyse sur des thèmes aussi variés que les concours publics à l'agriculture ultra-marine, les échanges et le commerce de produits agricoles, les résultats économiques des producteurs de banane en Guadeloupe ou encore l'agriculture biologique dans l'Outre-mer.

La collaboration avec FranceAgriMer a été poursuivie avec un travail important amorcé en 2017 pour la mise en place d'un outil informatique de valorisation des données, qui devrait être fonctionnel en 2018.

Le programme d'études et de missions 2017

Cinq études ont été menées en 2017 par le CGAAER, sous financement de l'ODEADOM. Les thématiques suivantes ont été traitées :

- régime spécifique d'approvisionnement (RSA) aux Antilles ;
- mise en œuvre du PDR de Guyane ;
- restitution de la mission sur le système de paiement de la canne à sucre en Guadeloupe ;
- octroi des aides animales en Martinique ;
- appui et évaluation à la définition des politiques publiques à Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'année 2017 a par ailleurs été rythmée par l'organisation de deux colloques, dans la poursuite de la réflexion amorcée en 2016 sur la valorisation des produits agricoles ultra-marins :

- un premier au SIA 2017, sur le thème « Mieux valoriser les produits transformés par l'identification de l'origine et les signes de qualité » ;
- un second à La Réunion, sur le thème « Agriculture locale et santé des consommateurs ».

Ces échanges ont permis de mettre l'accent sur les principaux leviers à mettre en place pour une meilleure valorisation, tels que le développement d'une communication sur les spécificités des produits ultra-marins et sur les liens étroits entre agriculture/santé/culture et patrimoine, ou encore l'amélioration de l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux.

Par ailleurs, le directeur de l'Office a réalisé trois missions sur le terrain, en Guadeloupe et à Saint-Martin (janvier 2017), à La Réunion (juillet 2017) et aux Açores (octobre 2017).

Salon International de l'Agriculture 2017

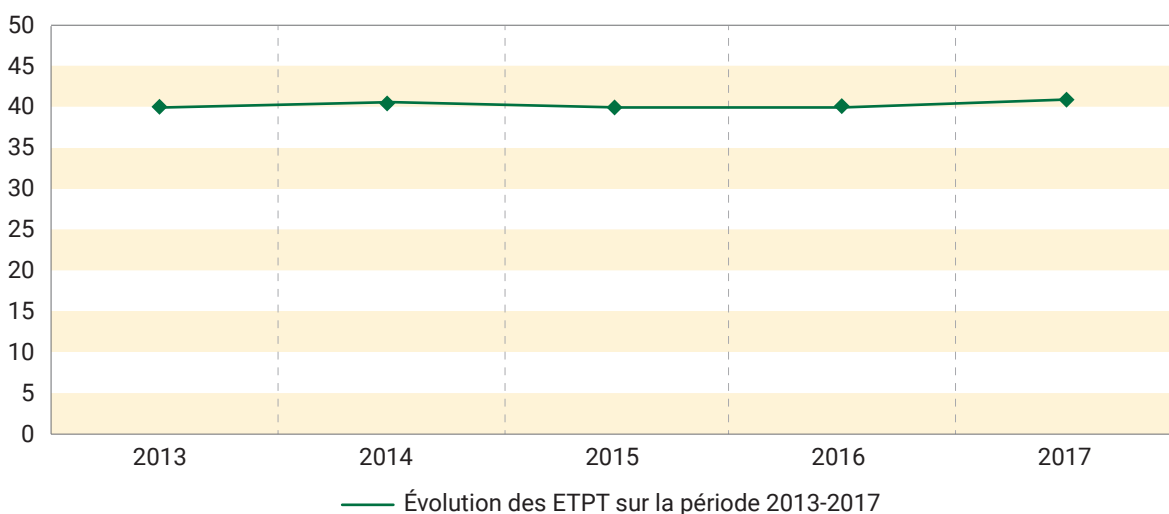
Pour la 20^e année consécutive, l'ODEADOM a été présent, en 2017, au Salon International de l'Agriculture (SIA), au cœur de l'espace outre-mer contribuant ainsi à la promotion des produits agricoles et agroalimentaires des départements et collectivités d'outre-mer.

Lors de ce salon s'est tenu le deuxième colloque organisé par l'ODEADOM sur le thème « Mieux valoriser les produits transformés par l'identification de l'origine et les signes de qualité ». Ouvert par Monsieur Alain ROUSSEAU, Directeur général des Outre-mer, de nombreux acteurs (représentant des consommateurs, de la distribution, des producteurs et des transformateurs...) ont fait part de leurs analyses et propositions lors des deux tables rondes particulièrement animées.

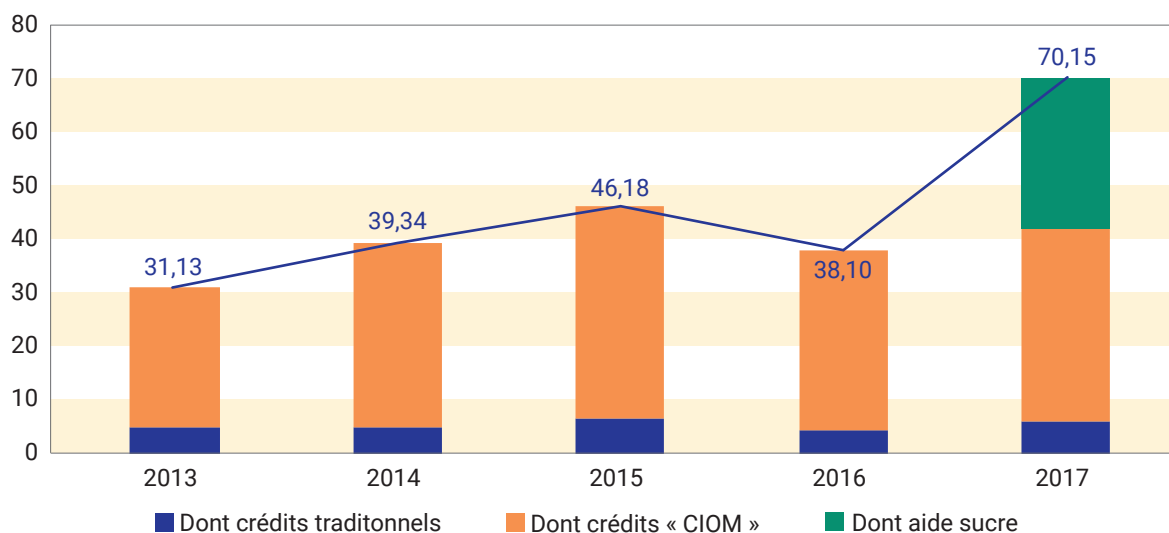
Les chiffres clefs

En millions d'euros	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de fonctionnement	4,15	4,22	4,29	4,56	4,23
Dépenses d'intervention nationale	31,13	39,34	46,18	38,10	70,15
<i>dont crédits traditionnels</i>	4,86	4,76	6,61	4,32	5,88
<i>dont crédits « CIOM »</i>	26,28	34,58	39,57	33,78	36,27
<i>dont aide sucre</i>	-	-	-	-	28,00

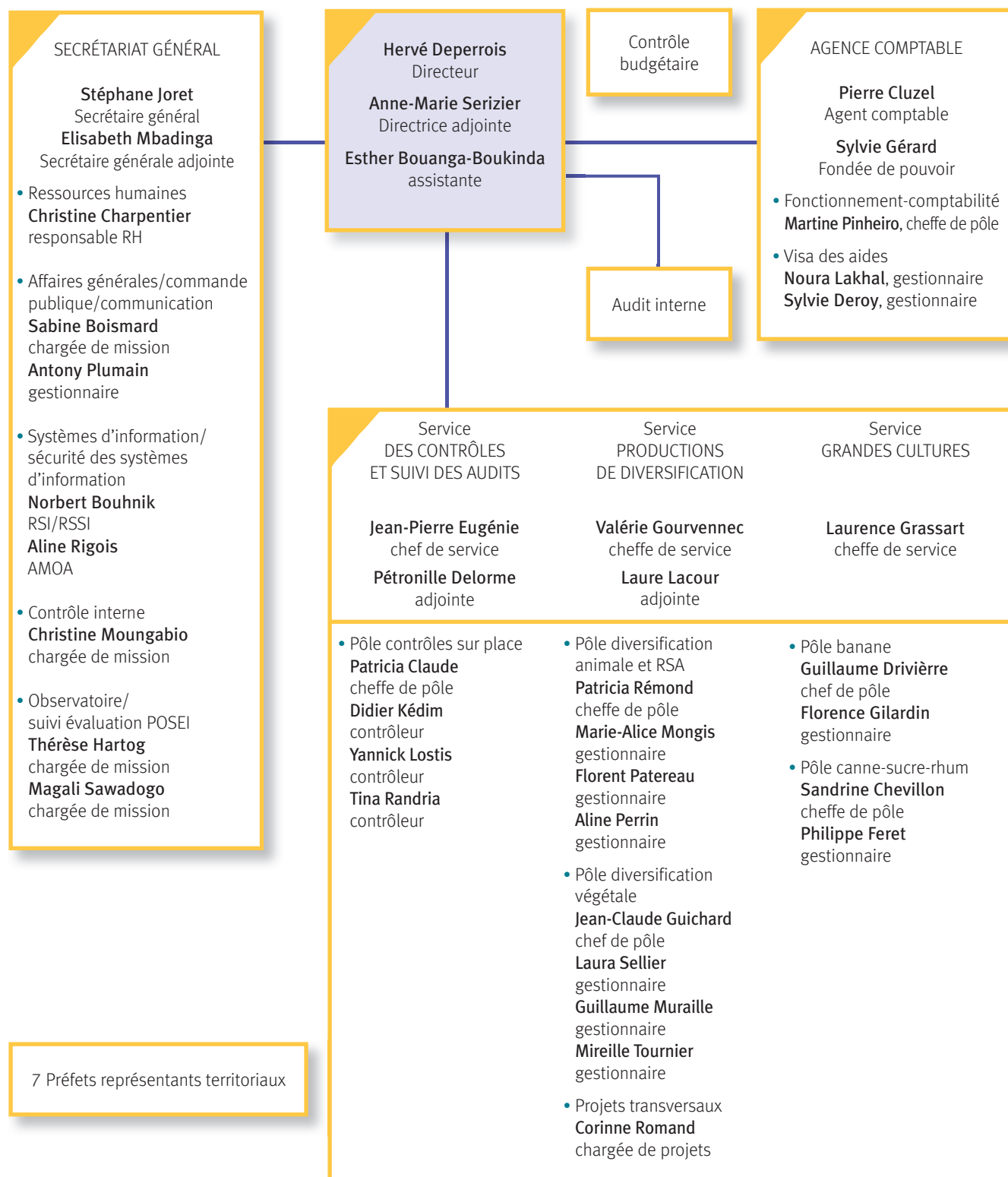
Évolution des ETPT sur la période 2013-2017



Évolution des dépenses d'intervention nationale en M€



Organigramme



Les filières • Les grandes cultures traditionnelles

La filière banane

Nicolas Marraud Des Grottes, *Président du Comité sectoriel banane*

L'année 2017 n'a, de nouveau, pas épargné, sur le plan météorologique, la filière de production de bananes des Antilles. En effet, alors qu'elle se remettait progressivement des stigmates de la tempête tropicale Matthew, passée sur la Guadeloupe et sur la Martinique le 28 septembre 2016 et des excès d'eau qui ont été enregistrés sur le dernier trimestre 2016, elle a été frappée de plein fouet par un nouvel événement climatique, le cyclone Maria, qui est survenu les 18 et 19 septembre 2017.

Ce cyclone d'une intensité majeure a totalement rasé les bananeraies de la Guadeloupe et du nord de la Martinique et a endommagé, dans une légère moindre mesure celles du centre et du sud de la Martinique.

Cette succession de phénomènes météorologiques a nécessairement pesé sur le niveau de la production de bananes antillaises qui s'est établi, pour la campagne 2017, à 161 830 tonnes, soit le niveau le plus faible depuis 1980.

Les conditions de redémarrage de la filière post-Maria ont été meilleures que pour Matthew, en dépit d'une pression de la cercosporiose noire toujours élevée, et le retour en production est attendu en avril/mai 2018. Cependant l'année 2018 devrait demeurer une année modeste en termes de tonnage avec une prévision de production de l'ordre de 170 000 tonnes. En dépit de ce contexte défavorable, la filière de production de bananes antillaises a continué à œuvrer, d'une part, sur le déploiement d'itinéraires techniques agro-écologiques et respectueux de l'environnement et, d'autre part, au niveau social, sur le renforcement de ses actions d'intégration par la formation de nouveaux collaborateurs. Enfin, elle a également poursuivi son travail de valorisation optimale via une segmentation de son offre. À cet effet, le succès de La Banane Française, tant auprès des acteurs de la GMS que des consommateurs, s'est confirmé et une nouvelle segmentation sera lancée en 2018 avec La Banane Française Équitable, concept destiné aux plus petites exploitations composant la filière.

Alors, que les exploitations viennent tout juste de se relever des pertes de rendement provoquées par le passage de la tempête Matthew, des vents violents d'un ouragan cyclonique de catégorie 5 nommé Maria vont s'abattre sur les deux îles le 18 et 19 septembre 2017. Le bilan des pertes de culture est extrêmement lourd : toutes les bananeraies en Guadeloupe sont à terre, et 70 % des exploitations sont déclarées sinistrées dans l'île voisine en Martinique. Cette situation est sans précédent pour la filière antillaise, touchée par deux fois en seulement une année d'intervalle entre ces deux incidents climatiques.

Le marché 2017 de la banane

Les quatre premiers mois de l'année 2017, les exploitations sont encore très affectées par les dommages subis de la tempête Matthew (spécialement en Martinique) et les tonnages commercialisés de la filière antillaise sont particulièrement faibles. L'approvisionnement en provenance de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) prend le contre-pied de l'offre antillaise faible en enregistrant une hausse de 7,5 % des importations par rapport à 2016. Durant l'été 2017, alors que la banane française connaît son pic de production (retour logique neuf mois après la tempête Matthew en septembre 2016), l'offre des fruits de saison est très importante et très compétitive. Dans un tel contexte, malgré une consommation très dynamique, les prix qui avaient atteint 14,00 € le carton de 18,5 kg en mars, ont chuté à 10,70 € en août, point à partir duquel la tendance s'inverse jusqu'à fin novembre où les prix atteignent 13,00 €. Privée de sa consœur depuis le passage de l'ouragan Maria, la Martinique assure seule, avec à peine 18 000 tonnes de bananes sur les 14 dernières semaines de l'année 2017, la part de l'approvisionnement sur le marché français et européen. La Guadeloupe, encore loin de la rémission attendue pour mai 2018, est dans une situation telle qu'elle s'approvisionne en bananes de Martinique pour couvrir la demande sur son marché local. Si la banane française se fait plus discrète en fin d'année sur les étalages, c'est au profit de ses concurrentes, et à des prix très bas.

La situation de la filière

Le bilan de l'année 2017

2017 est une année difficile pour la filière banane. Fin septembre 2016, la tempête Matthew touche la Martinique et la partie Sud de Basse-Terre en Guadeloupe. Si plus de 10 % des tonnages produits sont détruits sur la campagne de commercialisation 2016, ce n'est qu'en avril 2017 que certains producteurs commencent à retrouver un niveau raisonnable de production.

Les stratégies de la filière

Si les passages des ouragans sont aussi fugaces et imprévisibles qu'inévitables et destructeurs, un autre fléau ronge quant à lui chaque jour lentement mais sûrement les bananeraies depuis maintenant huit ans : la Cercosporiose Noire. Avec les pluies et les amoncellements de végétaux cassés sur les parcelles touchées par les sinistres cycloniques, la maladie se

pérennise et se développe davantage, ayant pour conséquence une anticipation des récoltes de fruits fragiles qui présentent une maturité trop précoce pour être commercialisés. Pour lutter contre ce champignon, les producteurs, contraints d'utiliser des méthodes manuelles, pratiquent l'effeuillage, une technique qui consiste à couper les feuilles nécrosées. La filière, devant répondre à une logique de production continue, va optimiser, au lendemain de l'ouragan Maria, la réorganisation complète de sa production afin de déployer un réseau terrestre approprié permettant de faciliter le traitement de la maladie. En parallèle, la mise en œuvre des actions définies dans le plan de banane durable 2 va se poursuivre, comme développer la formation professionnelle ou favoriser la progression des performances techniques axées sur une segmentation qualitative de la production, permettant ainsi d'asseoir une maîtrise toujours plus fine des professionnels sur leurs pratiques, aussi bien sur le plan social qu'environnemental.

L'après Maria : une filière unie, organisée et déterminée à mieux reconstruire

Tous les acteurs de la filière banane se mobilisent : le retour en production est accompagné par les services techniques de l'Institut Technique Tropical (IT2) et les techniciens et ingénieurs des Organisations de Producteurs (OP) qui organisent l'échelonnement de la production pour optimiser les moyens logistiques de conditionnement et de commercialisation. Des mesures de chômage partiel ont été mises en place ainsi qu'un plan de formation adressé aux salariés afin de généraliser la montée en compétence des salariés sur les métiers « verts » : couverts végétaux sur les sols, effeuillages sanitaires et fertilisation raisonnée pour la santé des parcelles. À l'intérieur des exploitations, les surfaces sont dans un premier temps nettoyées, puis les plus touchées sont mises en jachère. Les producteurs utilisent les couverts de végétaux soit sous forme de rotation culturale, soit en les implantant comme plantes compagnes de la production afin d'éliminer les mauvaises herbes et d'avoir un meilleur contrôle des bio-agresseurs. Entre 9 à 13 semaines avant la récolte, la pose de gaine en polyéthylène perforée permet de protéger les jeunes fruits des régimes de bananes et de réduire encore davantage l'utilisation des produits phytosanitaires. Depuis 10 ans, notamment grâce au plan de bananes durables 1 et 2, la filière a réduit de 50 % l'utilisation des produits phytosanitaires dans les bananeraies. La diminution des traitements à base de pesticides et d'insecticides favorise le renouvellement de la biodiversité et de la fertilisation des sols.



Fleur de bananier (Guadeloupe)

© ODEADOM

Les modalités d'intervention de l'Office

Les crédits communautaires

La base réglementaire du paiement de l'aide POSEI Banane 2017 est constituée du Programme d'Option Spécifique à l'Éloignement et à l'Insularité (POSEI) approuvé par la Commission européenne le 16 octobre 2006 et modifié chaque année, ainsi que de la décision technique 2016-GC 03 du 4 mai 2016 définissant les modalités d'application et d'exécution pour le programme communautaire POSEI France – Gestion de la mesure « Action en faveur de la filière Banane ». Les crédits d'interventions communautaires sont mobilisés au travers du programme POSEI qui a fixé le montant de l'enveloppe annuelle d'aide destinée au soutien de la filière banane antillaise à 129,1 millions d'euros.

L'aide antillaise POSEI Banane 2017, versée sur les tonnages réalisés de la campagne de commercialisation 2016, a bénéficié au total à 541 producteurs.

En Martinique, 96,2 millions d'euros ont été versés aux 364 planteurs adhérents de l'OP Banamart pour une quantité éligible à l'aide POSEI 2017 de 197 723 tonnes déclinées comme suit :

- exportations commercialisées : 177 202 tonnes ;
- commercialisations locales : 2 688 tonnes ;
- quantités reconstituées (Matthew) : 17 833 tonnes.

En Guadeloupe, 31,1 millions d'euros ont été versés aux 177 planteurs adhérents de l'OP Les Producteurs de Guadeloupe (LPG) pour une quantité éligible à l'aide POSEI 2017 de 70 255 tonnes déclinées comme suit :

- exportations commercialisées : 65 009 tonnes ;
- commercialisations locales : 3 424 tonnes ;
- quantités reconstituées (sécheresse + Matthew) : 1 822 tonnes.

Au total, l'aide POSEI Banane 2017 a représenté 127,3 millions d'euros. La différence avec les 129,1 millions d'euros de l'enveloppe correspond au prélèvement opéré au titre de la discipline financière applicable aux aides directes. Pour 2017, ce taux de réduction a été calculé à 1,388149 %, ce qui représente un prélèvement global de 1,8 million d'euros.

Pour l'année 2017, un remboursement de la discipline financière a été versé au titre de l'aide POSEI 2015 pour les producteurs en activité au cours de l'année 2016. Le montant total du remboursement en 2017 s'est élevé à 1,70 million d'euros.

Les crédits communautaires POSEI

Aide POSEI banane 2017 (€)	Guadeloupe	Martinique	Antilles
Avance	15 634 335	46 571 365	62 205 700
Solde	15 450 378	49 666 837	65 117 215
Total versé	31 084 713	96 238 202	127 322 915
Discipline financière	432 593	1 344 492	1 777 085
Total	31 517 306	97 582 694	129 100 000



Bananeraie
(Guadeloupe)
© ODEADOM

Évolution de la production aux Antilles

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Martinique										
Nombre d'exploitations	484	449	435	420	418	397	388	380	371	364
Superficie (ha)	5 342	7 368	6 980	6 225	6 382	6 142	6 094	5 745	5 463	5 537
Production commercialisée (t)	130 758	141 366	179 440	194 000	181 677	184 795	158 820	192 435	199 198	197 723
Guadeloupe										
Nombre d'exploitations	214	207	208	209	208	200	196	190	183	177
Superficie (ha)	1 652	1 819	1 940	1 940	1 910	2 037	2 126	2 076	2 027	1 841
Production commercialisée (t)	40 042	45 939	55 675	42 442	61 498	66 830	71 439	73 582	63 755	70 255
Antilles										
Nombre d'exploitations	698	656	643	629	626	597	584	570	554	541
Superficie en bananes (ha)	6 994	9 187	8 920	8 165	8 292	8 179	8 220	7 821	7 490	7 378
Production commercialisée (t)	170 800	187 305	235 115	236 442	243 175	251 625	230 259	266 017	262 953	267 978

Les crédits nationaux

Les crédits nationaux interviennent principalement en contrepartie des actions de développement rural financées par le FEADER dans le cadre des Programmes de Développement Rural (PDR) de la Guadeloupe et de la Martinique. Pour la nouvelle période de programmation 2014-2020, le Conseil régional de Guadeloupe et la collectivité territoriale de Martinique n'ont pas activé toutes les mesures du PDR. Les moyens financiers sont engagés en tant que de besoin par l'ODEADOM.

Par ailleurs, l'Office a maintenu son effort pour assurer le suivi des marchés national, européen et mondial de la banane dans le cadre du marché public conclu avec le Centre de coopération Internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Cette coopération se manifeste notamment par l'édition d'un recueil statistique annuel qui fait référence dans la filière professionnelle, l'animation de la réunion bimestrielle de la commission de suivi des marchés de la banane et des interventions lors du comité sectoriel de la filière banane de l'ODEADOM. Cette action a mobilisé 96 000 € en 2017.



Paysage agricole de la commune de Goyave
(Guadeloupe)
© ODEADOM

La filière canne-sucre-rhum

Florent Thibault,

Président du Comité sectoriel canne-sucre-rhum

L'année 2017 a été une étape cruciale dans la vie des filières sucrières domiennes. La suppression des quotas de production a privé les sucres des DOM d'un accès certain au marché européen et engendré une compétition des sucres des DOM, au moins pour la partie destinée au raffinage, avec les sucres blancs européens et les sucres des pays tiers.

Les DOM ont réussi à s'adapter à la réforme grâce au concours de l'État et la mise en place d'une aide à l'industrie sucrière validée par l'Union européenne.

L'aide au transport a également disparu au profit d'une aide à la tonne de canne livrée. Cette adaptation doit permettre de mieux faire correspondre l'aide à la réalité terrain et donc de favoriser une démarche de simplification. En parallèle, les conventions canne de l'ensemble des départements d'Outre-mer ont été le fruit de discussions intenses entre les planteurs et les industriels et ont abouti à des accords porteurs de sens sur le long terme pour nos filières et adaptées aux évolutions de notre cadre réglementaire.

Dans le même temps, les DOM doivent maintenir leur attention et défendre leur place dans le concert européen des accords économiques internationaux. Le petit marché de différenciation des sucres spéciaux doit être pris en compte dans les négociations internationales pour permettre aux DOM de conserver leur marché naturel.

La vigilance est également de mise concernant les produits phytosanitaires disponibles sur la canne. Cette problématique est essentielle car la canne des DOM est déjà particulièrement respectueuse de l'environnement. Cependant, les volumes de cannes européens ne sont pas suffisamment significatifs pour intéresser les grands laboratoires à déposer des demandes d'homologations de leurs produits devant l'Union européenne. Il est donc nécessaire d'être particulièrement attentif à maintenir les moyens de lutte existants tout en travaillant de manière acharnée à la recherche de solutions alternatives.

Enfin, il faut garder à l'esprit que les DOM sont soumis à des conditions climatiques extrêmes et qu'ils savent faire preuve d'une résilience remarquable malgré ces contraintes. 2017 et le début de l'année 2018 l'ont hélas fortement rappelé. Le cyclone Irma et Maria aux Antilles et Berguita et la tempête Fakir à La Réunion ont fortement impacté les productions de cannes de ces départements.

La Canne européenne est pourtant porteuse d'atouts considérables : écoresponsable, pourvoyeuse d'emplois européens, produite aux normes européennes et disposant d'une recherche de pointe, elle s'inscrit résolument dans le long terme et dispose des moyens pour faire face à tous ces défis.

La situation de la filière

L'Europe continentale constitue le débouché principal (plus de 90 %) des productions de sucre des DOM.

Jusqu'en 2017 et dans le cadre strictement réglementé limitant la production européenne de sucre de betterave très en deçà de la consommation européenne, les sucreries des DOM bénéficiaient de fait, d'une garantie d'accès au marché européen continental malgré leur handicap de compétitivité.

La suppression des quotas au 1^{er} octobre 2017 constitue un changement fondamental de modèle économique. Dans le nouveau marché du sucre européen désormais libéralisé où les sucreries européennes peuvent produire sans limite, les sucreries des DOM n'ont plus aucune garantie de débouchés. L'État a donc décidé de compenser les surcoûts de production auxquels les sucreries qui exportent vers l'Europe des sucres destinés au raffinage doivent faire face par un dispositif d'aide à l'adaptation à la fin des quotas sucriers dont le montant s'élève à 38 M€ par an.

Cette situation a pour conséquence la mise en place d'avenants aux conventions interprofessionnelles « canne ». À La Réunion, l'avenant à la convention « Canne » de 2015 a été signé le 11 juillet 2017. Il couvre les engagements à mettre en œuvre pour les campagnes postérieures à la fin des quotas.

Production

La filière canne joue un rôle important au sein de l'économie agricole des départements d'outre-mer en terme de complémentarité entre les productions agricoles. Elle contribue fortement au maintien des emplois dans les bassins agricoles ainsi qu'au maillage du territoire par ses unités industrielles. Elle est un atout majeur quant à la durabilité de la production agricole par :

- la protection des sols contre l'érosion ;
- la préservation de l'environnement par un usage restreint des intrants ;
- l'approvisionnement en énergie renouvelable (bagasse pour les centrales à charbon) et le développement des bioénergies (bioéthanol et méthane).

La filière canne à sucre constitue un des piliers de l'économie des DOM, tout particulièrement à La Réunion et la Guadeloupe où la canne occupait en 2016 respectivement 22 705 ha et 10 931 ha. Les quelques 8 000 exploitations cannières des quatre départements d'outre-mer emploient l'équivalent de 7 100 personnes à plein-temps. Les sucreries de La Réunion

emploient plus de 500 personnes, celles de la Guadeloupe 420 équivalent temps plein salariés, celle de la Martinique plus de 100. Avec près de 40 000 emplois directs, indirects et induits dans les filières canne, sucre et rhum, le poids de cette activité ramené à la population active de la métropole représenterait plus de 3 millions d'emplois.

Avec la banane aux Antilles et la pêche à La Réunion, les produits de la canne constituent la principale culture agricole d'exportation. À La Réunion, les exportations de sucre de canne ont représenté 79,8 millions d'euros en 2016, soit 40,4 % des exportations de produits des industries agroalimentaires en valeur.

7^e producteur mondial de sucre, la France est le seul État-membre de l'Union européenne à produire du sucre de canne.

La restructuration de l'industrie sucrière des départements d'outre-mer est parvenue à son terme. Il ne subsiste que cinq unités de production : deux à La Réunion, une à la Martinique et deux à la Guadeloupe dont l'une sur l'île de Marie Galante.

De l'ordre de 60 % du sucre des DOM sur les 260 000 tonnes de sucre de canne produites en moyenne chaque année est destiné au raffinage. Le solde représente des sucres spéciaux dont 60 % sont à destination des industries agroalimentaires et 40 % des sucres de bouche. Ces sucres spéciaux sont écoulés sur le marché local et dans l'Union européenne.

Dix-sept distilleries (neuf en Guadeloupe, sept à la Martinique et une en Guyane) produisent du rhum agricole. À La Réunion, l'essentiel du rhum provient de la distillation de la mélasse (rhum de sucrerie), une seule distillerie produit du rhum agricole, à des niveaux modestes (524 HAP en 2016). En revanche, en Martinique, 87,3 % du rhum produit est du rhum agricole préparé à partir de 78 % de la production de canne de ce département. En Guadeloupe, le rhum agricole ne représente que 44,3 % de la production de rhum et 11,1 % de la production de canne, mais la production de rhum agricole est en constante progression. Enfin, en Guyane, la seule destination de la canne est la transformation en rhum agricole. La production locale reste insuffisante pour couvrir la demande intérieure et le rhum antillais s'exporte vers la Guyane.



Sucrerie et rhumerie
de Marie Galante
(Guadeloupe)

© ODEADOM

Les modalités d'intervention de l'Office (crédits communautaires et nationaux)

Les crédits d'interventions communautaires

Ces crédits sont mobilisés au travers du programme POSEI sous la forme de trois aides :

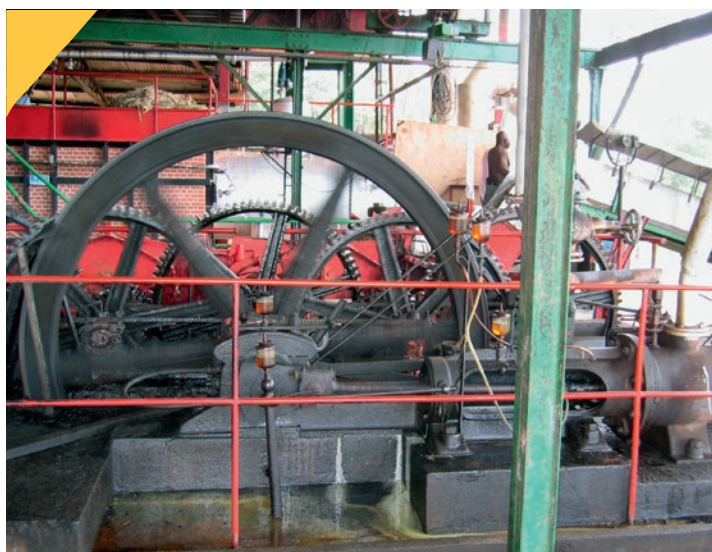
- **l'aide au maintien de l'activité sucrière** accordée aux entreprises sucrières qui acceptent en contrepartie des engagements précis en matière de paiement des cannes aux planteurs, de réalisation d'actions de modernisation et d'écoulement des sucres produits. Cette aide tous départements confondus s'est élevée en 2017 à 59,20 M€ ;

- **l'aide au transport de la canne à sucre** qui vise à compenser l'impact sur les coûts de transport des cannes des bords de champs vers les balances de pesée. Cette aide représente 9,91 M€ en 2017 ;
- **l'aide à la transformation de la canne à sucre** en rhum agricole est accordée aux distillateurs pour la transformation de la canne produite dans les départements d'outre-mer en rhum agricole, dans la limite de 88 757 HAP pour le rhum agricole. Le montant des crédits mobilisés dans ce dispositif a atteint 5,61 M€ en 2017.

Les crédits POSEI sont stables depuis cinq ans et s'élèvent à plus de 74,7 millions d'euros.

Crédits communautaires payés en 2017 relatifs à la campagne 2016 en K€

	Martinique	Guadeloupe	La Réunion	Guyane	Total
Aide au transport	522,70	2 444,00	6 930,47	17,22	9 915,00
Aide à la transformation	3 862,45	1 609,21	0,00	142,67	5 614,00
Aide au maintien de l'activité sucrière	1 066,00	13 971,00	44 163,00	0,00	59 200,00
Total payé	5 451,15	18 024,32	51 093,47	159,89	74 728,83



Moulin de distillerie (Guyane)

© ODEADOM

Les crédits nationaux

Ces crédits interviennent dans le cadre de droits à engager pour chacun des DOM. Chaque département priorise les actions qu'il souhaite soutenir une année donnée. L'ODEADOM conventionne alors avec le bénéficiaire en intervenant, soit en contrepartie d'aides communautaires au titre FEADER, soit en s'appuyant sur des régimes d'aides d'État existants.

Par ailleurs dans le cadre du dispositif d'aide pour l'adaptation à la fin des quotas sucriers, une première tranche de 28 M€ a été versée en 2017 aux sucreries de La Réunion.

La Réunion

L'ODEADOM a participé, à hauteur de 158 636 €, au financement des investissements en faveur des sucreries.

Par ailleurs, l'Office a contribué aux activités de démonstration et aux actions d'information menées par la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de La Réunion (FDGDON) pour 27 531 €.



Bananeraie
(Guadeloupe)
© ODEADOM

Martinique

La Martinique a choisi de consacrer la majorité de ses crédits aux investissements individuels dans les exploitations agricoles (250 096 €).

L'ODEADOM a participé également au financement d'activités de conseils agricoles dans les exploitations cannières réalisés par le Centre technique de la canne et du sucre (CTCS).

Guadeloupe

La Guadeloupe a de même choisi de consacrer la majorité de ses crédits aux investissements individuels dans les exploitations agricoles (176 455 €) mais les SICA cannières sont également bénéficiaires du soutien de l'ODEADOM dans le cadre de leur activité de service de conseil technique spécialisé aux exploitations.

Les crédits nationaux engagés (en €)

	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	National	Total
2015	0	10 500	224 731	0	235 231
2016	259 645	192 720	234 959	19 200	706 504
2017	270 689	307 096	186 167	28 000 000	28 881 853

Les faits marquants

Les réseaux de référence, les comités sectoriels, Écophyto...

Les comités sectoriels

Au cours de l'année 2017, se sont tenus deux comités sectoriels pléniers et cinq comités en audioconférence.

Le comité sectoriel plénier a permis d'aborder avec l'ensemble des professionnels les grandes thématiques suivantes :

- actualités des marchés et des filières ;
- bilan des aides communautaires (RAE) et des contrôles ;
- actualités POSEI ;
- réseau de référence : éléments statistiques ;
- stratégies filières – présentation des déclinaisons locales en plans d'actions.

Les professionnels ont pu débattre de l'actualité des politiques agricoles dans les outre-mer au travers des grandes orientations portées par les ministères soit l'agro-écologie, le plan Ambition Bio et le renouvellement des générations et la place des jeunes agriculteurs dans les filières organisées.

Un point spécifique a été fait sur la situation actuelle et les perspectives concernant les contrôles phytosanitaires à l'importation des végétaux destinés et provenant des départements d'Outre-mer.

Les comités sectoriels organisés en audioconférence ont permis :

- la validation des décisions techniques annuelles ;
- l'information sur les modifications du programme POSEI présentées à la Commission européenne ;
- l'organisation de groupes de travail sur des sujets spécifiques tels que le fonctionnement et l'animation des interprofessions, la poursuite des travaux sur les dispositifs disponibles de valorisation.



Écophyto est une mesure instaurée en 2008 suite au Grenelle de l'environnement dont les grands principes sont :

- le maintien d'une capacité de réduction de 50 % des produits phytosanitaires selon une trajectoire en deux temps : - 25 % d'ici 2020 et - 50 % d'ici 2050 ;
- la mise en place d'une vigie des impacts à 360° ;
- une inscription au cœur du projet agroécologique ;
- la volonté de placer l'entreprise au centre du dispositif ;
- les notions « Jouer collectif » et « Territorialiser » ;
- la diffusion d'une culture positive.

Chaque année l'ODEADOM a en charge la mise en œuvre de quatre actions au travers d'une convention annuelle conclue avec l'Agence française de la biodiversité (AFB) d'une convention annuelle qui couvrent la mise en œuvre des actions suivantes :

- programme d'expérimentation « usages orphelins » dans les DOM ;
- développement de méthodes économes en produits phytopharmaceutiques ;
- mise en œuvre d'une filière pérenne pour la gestion durable des EPP ;
- amélioration du transfert.

Le budget alloué à ces actions s'élève pour 2017 à 1 101 458 €.

L'année 2017 a été marquée par l'organisation d'un séminaire qui est un lieu d'échange sur le fonctionnement du plan Écophyto, les difficultés et les recommandations pour la suite des travaux, notamment en termes de valorisation. Le rassemblement des acteurs de la mise en œuvre du plan Écophyto permet des discussions et propositions en termes de perspectives à envisager.

Au-delà de ces échanges, a été présentée l'avancée des travaux sur les thématiques suivantes :

- équipement de protection (EPI Dom) ;
- ressources phyto génétiques ;
- protection biologique intégrée (PBI CO2M – AgriEcoH).

Ce séminaire aurait dû être couplé avec un échange de pratique sur le terrain entre les instituts techniques ultra-marins et les référents des chambres d'agriculture, et se dérouler en Guadeloupe début octobre. En raison des événements climatiques de septembre 2017, il a dû être reporté en 2018.

Réseaux de référence

Dans le cadre du chapitre VI du Programme POSEI France, les cinq départements outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) bénéficient de la mesure « réseaux de références », c'est-à-dire un dispositif d'élaboration et de collecte de références technico-économiques sur les systèmes de productions animales et végétales de diversification et d'un suivi-évaluation des filières.

Pour les productions animales, l'Institut de l'élevage en tant que maître d'œuvre national assure l'animation et la coordination de ce programme. L'Institut du porc (IFIP) et l'Institut de l'aviculture (ITAVI) y participent et ont également été sollicités pour le programme de travail pluriannuel 2014-2020 dans la continuité de celui mis en place entre 2006 et 2013, en collaboration avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles locales.

En 2017, il est constaté une reprise des fermes engagées dans ce réseau dont le nombre avoisine les 160.

À compter de 2016, Mayotte a intégré le réseau avec l'élevage de ruminants. Sept exploitations ont contribué aux données technico-économiques. La collecte des données est plus difficile et tarde sur la filière des petits ruminants.

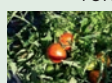
525 000 € environ, vont être versés au titre de l'année 2017 pour les réseaux d'élevage.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Réseaux de références » du chapitre VI du POSEI France, l'ACTA, Association de coordination technique agricole, et l'ODEADOM ont signé une convention cadre relative à la mise en place de réseaux de références pour les productions de diversification végétale (RRDV) dans les départements d'outre-mer (DOM), portant sur la période 2014-2020. Fort de son expérience dans le déploiement d'un tel dispositif depuis 2007 pour les filières animales, l'Institut de l'élevage apporte son appui technique à l'ACTA dans la coordination et la maîtrise d'œuvre du programme, et pour l'adaptation d'un logiciel dédié à l'enregistrement des données technico-économiques de suivi d'exploitation.

L'objectif de l'année 2017 a été d'élaborer les premiers résultats obtenus avec le nouvel outil de collecte et traitement des données, et de mener une réflexion sur le réseau à mettre en place en Guyane, toujours en attente de maître d'œuvre sur place.

226 000 € environ vont être versés au titre de l'année 2017 pour les réseaux végétaux.

Le choix des cultures pivot retenues a été fait dans les trois départements au niveau local

Guadeloupe	Martinique	La Réunion
 Ananas (Queen et Cayenne)	 Christophine	 Ananas Queen Victoria
 Banane plantain	 Igname	 Mangue José
 Giraumon	 Orange	 Tangor Ortanique
 Laitue	 Tomate de plein champ	 Tomate hors-sol sous serre
 Patate douce	 Patate douce	 Rose sous abri

Source : ACTA

Les modalités d'intervention de l'Office

Joël Sorres, Président du Comité sectoriel diversification végétale

Le comité sectoriel a pris au cours de cette année 2017, une place importante dans le suivi des stratégies de filières, notamment au travers de la validation des plans d'actions, déclinaison des stratégies dans chacun des départements. Ce travail a été préfigurateur des plans de filières souhaités par le président de la République dans le cadre des États généraux de l'alimentation.

Les professionnels poursuivent les efforts de structuration en renforçant les actions interprofessionnelles notamment en Guyane, Guadeloupe et à La Réunion avec quelques difficultés liées au manque de trésorerie dans les structures pour la mise en place d'action en faveur de la promotion des fruits et légumes. Plusieurs options sont avancées pour pallier à ces problèmes.

Des groupes de travail, émanant du comité sectoriel, ont été créés pour modifier, adapter et préciser certains dispositifs d'aide du POSEI comme :

- *l'aide au conditionnement au travers de laquelle la segmentation des marchés et l'optimisation des coûts ont été abordées en tenant compte des souhaits des différents territoires ;*
- *les circonstances exceptionnelles pour lesquelles une méthode de reconstitution des aides partagée par tous, a été retenue ;*
- *le transfert de l'aide à l'animation dans la mesure 1 du programme pour ainsi les rendre plus efficace.*

En 2018, le comité sectoriel doit être un lieu de concertation plus étroit entre les professionnels, malgré les difficultés que nous rencontrons liées au mode opératoire (conf call), pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles, le transfert d'expérience sur des thématiques restant à définir en s'appuyant sur les expériences des organisations professionnelles de nos territoires.

Une nécessaire réflexion de simplification du programme devra être engagée afin de sécuriser les dispositifs d'aide mais également d'en faciliter la gestion tout en gardant l'objectif premier de structurer les filières.

Je tenais à remercier l'ensemble des membres du comité sectoriel pour leurs disponibilités ainsi que le service DIVA de l'ODEADOM pour notre accompagnement sur l'animation de ces comités.

Crédits nationaux

L'ensemble des interventions de l'ODEADOM en faveur des filières d'élevage s'inscrit, comme pour les autres filières, dans le cadre d'enveloppes de droits à engager pour chacun des DOM ou COM. Chaque département priorise les actions à soutenir une année donnée. L'ODEADOM conventionne alors avec le bénéficiaire en intervenant, soit en contrepartie d'aides communautaires au titre du FEADER, soit en s'appuyant sur les régimes d'aides d'État existants.

L'année 2017 a permis aux régions d'ouvrir des mesures supplémentaires sur la programmation FEADER des programmes de développement ruraux.

Pour les Antilles et la Guyane, les crédits de l'Office ont donc été engagés pour partie en contrepartie du programme FEADER ainsi que sur les régimes d'aide d'état, pour des actions particulièrement ciblées et non encore financées sur le FEADER.

Pour Mayotte, le ministère de l'Agriculture a également confié à l'ODEADOM la gestion d'une « aide de minimis » pour les éleveurs de bovins pour la 3^e année consécutive.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, l'ODEADOM a essentiellement subventionné des investissements et des intrants dans les exploitations agricoles, ainsi que des actions d'assistance technique et d'encadrement pour la Chambre d'agriculture.



Culture de fleurs ornementales
(Saint-Pierre-et-Miquelon)

© ODEADOM

Crédits communautaires

Les productions végétales

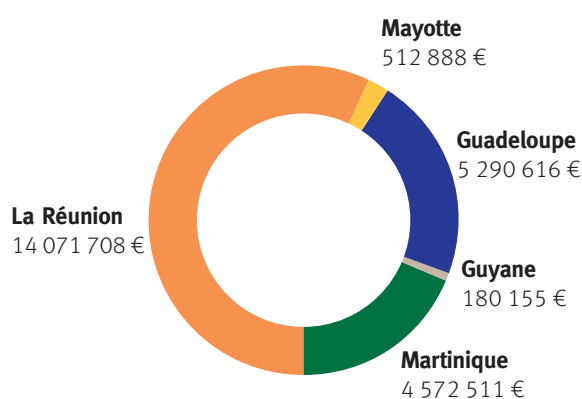
Les aides communautaires dédiées aux filières de diversification végétale sont constituées de trois mesures socles décrites dans le programme POSEI. Le programme Mayotte repose pour la part payée par l'ODEADOM sur des aides spécifiques dont les objectifs sont l'organisation de la transformation, de la commercialisation du marché local et hors région de production et l'animation des filières.

Les montants des paiements en hausse depuis 2010, continuent d'augmenter en 2017 (+6 % par rapport à 2016) et atteignent 24 627 879 M€. Le complément national a été mobilisé à hauteur de 10 827 879 M€. L'aide à la commercialisation sur le marché local représente 53 % des aides versées avec une augmentation notable de plus de 5 %.

Cette tendance à la hausse est due à plusieurs facteurs :

- une augmentation significative des quantités aidées (+7 %) qui s'est traduite par une élévation du nombre de contrats passés avec les opérateurs économiques de la distribution ;
- une augmentation du nombre de bénéficiaires concernant notamment la commercialisation hors région de production.

L'Office a déclenché la procédure des circonstances exceptionnelles pour la Guadeloupe et la Martinique suite au passage des tempêtes MARIA et IRMA.



Valorisation de la production

Les producteurs au sein des organisations interprofessionnelles renforcent leur présence sur le marché local. Trois interprofessions ont lancé des campagnes de promotion visant à valoriser la production locale, les organisations de producteurs ainsi que les démarches qualitatives engagées.

Le POSEI accompagne la valorisation de ces productions locales au travers de ces campagnes de promotion mais également via un dispositif de majoration des aides pour des producteurs qui s'engagent dans des démarches de certification du type « haute valeur environnementale » ou « agriculture biologique ».



Marché à Marie-Galante (Guadeloupe)
© ODEADOM

Les productions animales

“

Jacques Crozilhac, Président du Comité sectoriel diversification animale

L'année 2017 a été riche en événements pour le secteur de l'élevage des territoires d'outre-mer. Chacun à son niveau, et dans chaque territoire, des efforts ont été déployés et des actions engagées pour la poursuite de la structuration des filières animales.

Le Comité sectoriel élevage a pris une part active à ce vaste chantier. Les échanges ont été plus nombreux entre les membres notamment avec les audioconférences.

Le programme POSEI a été le sujet phare quant à son évolution, via des demandes de modifications des bénéficiaires mais aussi des autorités.

Ainsi, l'animation-gestion a fait l'objet de nombreuses séances de travail et a fini par migrer du tome 3 au tome 1 du POSEI France. Le suivi administratif est de plus en plus lourd quant au suivi et à la gestion de ces aides publiques. Il convient de poursuivre la démarche de simplification pour limiter les risques d'erreurs mais aussi pour limiter le temps du travail administratif au profit des actions de développement.

Les États généraux de l'alimentation ont aussi mobilisé les professionnels. Les orientations souhaitées par le président de la République au niveau national sont en application dans les territoires ultramarins depuis plus de vingt ans. Au-delà des plans filières, c'est une nouvelle approche, de nouvelles méthodes, de nouvelles considérations qu'il conviendrait de mettre en avant pour l'outre-mer.

En 2018, les professionnels membres du Comité sectoriel élevage souhaitent que des thématiques relatives au développement des territoires soient davantage mises en avant ; ainsi, l'accès aux débouchés sur les marchés intérieurs et de la qualité des produits d'importation qui y sont distribués sera certainement des sujets privilégiés.

C'est tous ensemble que nous parviendrons à produire et à vendre dans les territoires d'outre-mer.

”



Femelle zébu et son petit
(Guyane)
© ODEADOM

La mesure « structuration de l'élevage »

Depuis 2006, les filières animales des DOM peuvent bénéficier de soutien communautaire dans le cadre de la mesure « structuration de l'élevage » du programme POSEI France. Cette mesure octroie des aides communautaires aux éleveurs et aux structures au titre de programmes globaux de soutien aux activités de production et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs de l'élevage et des produits laitiers.

Les interprofessions, ARIBEV et ARIV à La Réunion, AMIV en Martinique, IGUAVIE en Guadeloupe et INTERVIG en Guyane sont en charge de la mise en œuvre du POSEI France au plan local. Au total, plus de 40,9 millions d'euros ont été versés tous DOM confondus, au titre de la campagne de réalisation 2016, dont 18 440 000 € sur fonds communautaires (FEAGA) et 22 500 000 € sur crédits nationaux (CIOM).

Le programme POSEI, et notamment la mesure structuration de l'élevage, évolue chaque année sur demande des professionnels des filières. Le nombre d'aides à l'élevage pour la Guadeloupe et la Martinique a diminué de 50 % lors de la simplification de programme, entre 2015 et 2017.

En 2017, le programme des aides pour la Martinique a été profondément modifié dans un objectif de simplification, sur le modèle de la Guadeloupe l'année précédente : les aides de la production à l'abattage ont été fusionnées en une seule aide « au produit d'élevage », forfaitaire au kg de viande produite, dont une part subventionne l'éleveur en fonction d'une grille de qualité obtenue pour ses produits, et l'autre part subventionne la structure collective pour ses actions auprès de ses adhérents.

La mesure « importations d'animaux vivants »

La mesure IAV vise à satisfaire les besoins de développement des cheptels locaux et à compenser le surcoût d'acheminement élevé des animaux. Elle couvre les échanges inter-DOM d'animaux nés dans les DOM.

L'Office assure le paiement de cette aide au fil de l'eau, sur deux exercices FEAGA (n et n+1). Ce budget peut être complété par des fonds nationaux (CIOM) si les fonds communautaires s'avéraient insuffisants.

La campagne 2017 est dotée d'une enveloppe globale de 1,44 M€ qui se répartie comme suit :

Guadeloupe :	300 000 € (en 2016 : 340 000 €) ;
Guyane :	243 000 € (en 2016 : 210 000 €) ;
Martinique :	90 000 € (en 2016 : 650 000 €) ;
Réunion :	700 000 € (en 2015 : 700 000 €) ;
Mayotte :	107 000 € (en 2015 : 100 000 €).

Pour la campagne 2017, environ 70 % de l'aide IAV a été payée sur FEAGA (contre plus de 60 % en 2016).

La baisse significative du budget alloué à la Martinique est liée au transfert des crédits au profit de l'aide à la production de volaille relevant du programme de structuration de l'élevage.

On observe une augmentation très forte des demandes déposées en dépassement de l'enveloppe initiale.

Les aides IAV concernent toujours quasi exclusivement les volailles et les œufs à couver.

En 2017, les montants payés en faveur de la Guyane et de Mayotte ont augmenté respectivement de + 14 % et + 7 % par rapport en 2016. Les aides IAV sont toujours majoritairement sollicitées par les importateurs réunionnais.



Oies Mascarel
(La Réunion)
© ODEADOM

Le Régime spécifique d'approvisionnement

Le Régime spécifique d'approvisionnement (RSA) vise à alléger les surcoûts liés à la situation géographique des DOM et à l'étroitesse de leurs marchés en aidant les opérateurs à importer des matières premières (origine UE ou pays tiers), destinées, par ordre de priorité, à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires et à l'alimentation humaine.

L'avantage pour les opérateurs prend la forme pour les produits en provenance de l'UE d'une aide en euros par tonne et pour les produits d'origine pays tiers d'une exonération de droits de douanes.

L'Office assure le paiement de cette aide au fil de l'eau, sur deux exercices FEAGA (n et n+1). Le RSA est exclusivement payé sur fonds communautaires (FEAGA).

La campagne 2017 est marquée par une augmentation de 0,4 % de l'enveloppe pour les matières premières en provenance de l'Union européenne (de 26,51 M€ en 2016 à 26,56 M€).

Au total, plus de 26,50 M€ ont été versés au titre de la campagne 2017 soit un taux de réalisation de l'enveloppe de 99,5 %. On observe une augmentation de 18 % des montants payés en faveur des opérateurs de Mayotte.

82 opérateurs ont bénéficié de cette mesure mais plus de 90 % de l'ensemble des aides reçues concernent dix opérateurs (parmi lesquels deux absorbent 60 % de ce montant). La Réunion est le plus gros bénéficiaire des aides RSA pour 59 %.

91 % des aides versées concernent les céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine.



Charolais
(Martinique)
© ODEADOM

Le contrôle des bénéficiaires du POSEI France

Plusieurs corps de contrôles réalisent le contrôle sur place (CSP) des bénéficiaires des aides du programme POSEI France, selon différentes modalités : contrôles avant paiement et contrôles *a posteriori*.

Les contrôles sur place avant paiement

Également appelés contrôles concomitants, ils sont définis selon un plan de contrôle établi annuellement par l'ODEADOM. Ces contrôles sont soit réalisés directement par l'ODEADOM (service contrôles comprenant un chef de service et quatre contrôleurs), soit délégués aux DAAF.

Pour les aides versées directement aux producteurs (banane et canne à sucre), les CSP avant paiement en 2017 ont concerné 314 bénéficiaires (soit 5,15 % des 6 103 demandeurs d'aide) pour un montant de demandes d'aide contrôlé de 16 271 633 €. Le montant des demandes d'aide faisant l'objet d'erreurs s'élève à 50 100 €, soit 0,31 % du montant contrôlé. Le CSP de l'aide au transport de la canne à sucre a été délégué aux DAAF pour les départements de la Guadeloupe et de La Réunion.

Pour les autres aides (transformation de la canne en sucre et en rhum, diversification végétale, structuration de l'élevage, importation d'animaux vivants-IAV et régime spécifique d'approvisionnement-RSA), les CSP avant paiement en 2017 ont concerné 22 bénéficiaires (soit 8,40 % des 262 opérateurs) pour un montant de demande d'aide contrôlé de 83 960 907 €. Le montant des demandes d'aide faisant l'objet d'erreurs s'élève à 207 849 €, soit 0,25 % du montant contrôlé.

Les contrôles *a posteriori* – ex post

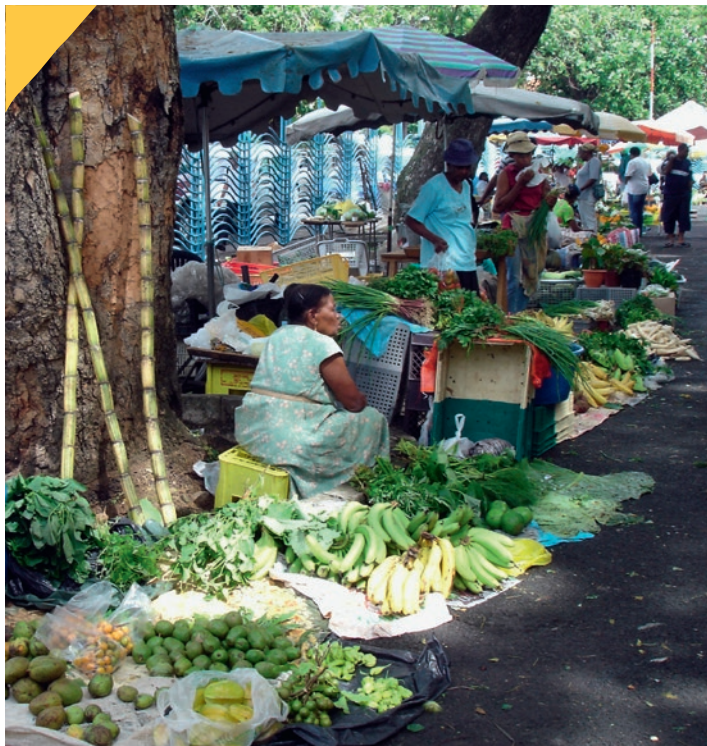
Une trentaine de contrôles sur place est réalisée chaque année après le paiement des aides, sous l'égide de la CICC (Commission interministérielle de coordination des contrôles), par la Mission de contrôle des opérations dans le secteur agricole (MCOSA) et le Service régional d'enquêtes des Douanes (SRE de la DGDDI).

En cas d'anomalie constatée lors du CSP et actée en séance de CICC, le bénéficiaire est amené à reverser l'aide alors considérée comme indue. Pour 2017, le montant à reverser s'est élevé à 311 299 €, pour l'ensemble des dossiers de contrôles ex post.

Anomalies les plus fréquemment rencontrées lors des contrôles sur place

La principale anomalie, toutes aides et tous corps de contrôle confondus, porte sur les *défauts de traçabilité* : absence de comptabilité matière, discordances, incohérences ou écarts de quantités, défauts de pesées.

Les autres anomalies observées concernent des produits demandés à l'aide non éligibles, des aides attribuées à des bénéficiaires non éligibles car ne disposant pas du statut d'agriculteur, des erreurs de saisie, des écritures comptables non réalisées, des factures non acquittées ou acquittées hors délai, des dépassements du montant autorisé de paiement en espèces, des retards de reversement d'aide aux bénéficiaires finaux, des frais de gestion des dossiers couplés aux aides, un double financement avec le dispositif FEADER.



Étal du marché de Fort-de-France proposant caramboles, bananes, piments... (Martinique)

© ODEADOM



Ce rapport annuel peut être téléchargé sur www.odeadom.fr



Office de développement
de l'économie agricole
d'outre-mer

12, rue Henri Rol-Tanguy
TSA 60006
93555 Montreuil Cedex
odeadom@odeadom.fr
Tél. : 01 41 63 19 70
Fax : 01 41 63 19 45
www.odeadom.fr